

L'eau'bservatoire

DU SAGE ARGUENON - BAIE DE LA FRESNAYE

POLLUTION D'UN COURS D'EAU... COMMENT RÉAGIR ?

1/ LE MILIEU AQUATIQUE ET SA SENSIBILITÉ

➔ LA QUALITÉ DES COURS D'EAU DU SAGE

La qualité des cours d'eau du SAGE est évaluée sur des critères physico-chimiques (oxygène, nitrates, transparence de l'eau, substances toxiques...) et biologiques (présences de poissons/invertébrés aquatiques/plantes aquatiques...).

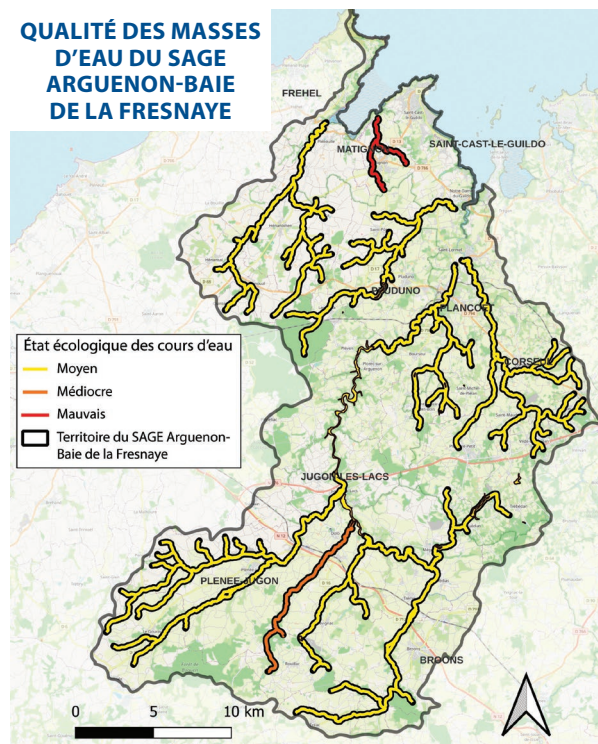
Les cours d'eau du territoire du SAGE ont tous un état plus ou moins dégradé (voir carte ci-contre).

Les acteurs du territoire travaillent ensemble pour atteindre le bon état écologique de l'ensemble des cours d'eau. Pour cela, un des premiers objectifs est de limiter la présence de pollution pouvant atteindre le réseau hydrographique.

Mais au fait, une pollution, qu'est-ce que c'est ?

La pollution d'un milieu est le fait d'introduire une substance susceptible de porter atteinte à son fonctionnement, à la biodiversité qui s'y déploie ou à la santé des êtres humains.

QUALITÉ DES MASSES D'EAU DU SAGE ARGUENON-BAIE DE LA FRESNAYE



Il existe 2 types de pollutions. Ce n'est pas toujours aisé mais il est important de les distinguer pour les traiter différemment :

➔ LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Les rejets ponctuels, qui interviennent à un endroit précis, sont composés d'eau contenant diverses substances dissoutes et des matières en suspension, ou d'eau dont les propriétés physico-chimiques sont différentes de celles du milieu récepteur.

● Rejet ponctuel ciblé



Comment traiter ? Prise en charge immédiate, limiter la propagation de la pollution...etc.

➔ LES POLLUTIONS DIFFUSES

Les pollutions diffuses sont la conséquence de l'utilisation de substances ou de matériaux en de multiples endroits d'un bassin versant, sur des surfaces souvent importantes. Une partie de ces substances est entraînée par l'eau lors des pluies et rejoint alors les milieux aquatiques par ruissellement, et les eaux souterraines par infiltration dans le sol. Ces sources de pollution ne peuvent pas être localisées précisément.

● Rejet diffus sur une surface de territoire.



(Exemples : traitement phytosanitaire, fertilisation des sols, hydrocarbures sur les routes...etc.)

Comment traiter ? Réalisation d'actions en continu à travers le SAGE (amélioration des pratiques agricoles, des systèmes d'assainissement, du milieu aquatique...).

2/ TÉMOIN D'UNE POLLUTION PONCTUELLE, COMMENT RÉAGIR ?

A) ÉVALUER LES INDICES

- Vous remarquez une couleur inhabituelle de l'eau qui s'écoule ?
 - Vous remarquez une mortalité de poissons inhabituelle ?
 - Vous sentez une odeur inhabituelle et forte provenant de la rivière (essence... etc.) ?
 - Vous percevez une forte et inhabituelle quantité de mousse à la surface de la rivière ?
- (Attention, la décomposition de la matière organique provoque naturellement la formation d'écume)

Alors, vous êtes peut-être témoin d'une pollution ponctuelle de la rivière !

SAVEZ-VOUS QUE L'EAU CHAUDE EST UNE POLLUTION ?

Une eau plus chaude limite la quantité d'oxygène dissous dans l'eau disponible pour les poissons. La truite y est très sensible !



Exemples de pollutions ponctuelles : Domestiques : fuites de cuves à fioul, Agricoles : Déversement accidentel de produits phytosanitaires/effluents d'élevages, Accidents routiers : fuites d'hydrocarbures, matières dangereuses..., Via les réseaux d'assainissement : déversement en milieux naturels (dysfonctionnement station d'épuration ou réseau d'assainissement.)

Pollutions organiques



Rejet de lisier



Rejet de station d'épuration



Rejet de produits phytosanitaires

Pollutions chimiques



Hydrocarbure



Fioul



Forte mortalité (pollution inconnue mais présente)

B) COMMENT RÉAGIR EN CAS DE SUSPICION D'UNE POLLUTION PONCTUELLE DE LA RIVIÈRE ?

1) RÉCOLTEZ DES INFORMATIONS

- Localisez la pollution (origine, étendue...)
- Identifiez les nuisances (odeur, couleur...)
- Surveillez la mortalité des poissons
- Prenez des photos

2) ALERTEZ

- La Mairie de la commune concernée
- Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : 18
- La Gendarmerie
- L'OFB (Office National de l'Eau et de la Biodiversité) : 02 96 33 01 71

POINTS SUR LES PFAS (POLLUANTS ÉTERNELS) SUR LE TERRITOIRE DU SAGE ARGUENON-BAIE DE LA FRESNAYE

Les PFAS, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des substances chimiques dont les propriétés spécifiques sont mises à profit dans de nombreux produits de la vie courante (anti-adhésif, cosmétique, textile, emballage...). Extrêmement persistants, les PFAS se retrouvent dans tous les compartiments de l'environnement, notamment l'eau.

En 2024, le SMAP a réalisé des analyses pour s'assurer que l'eau qu'elle distribue n'est pas contaminée au PFAS.

Les mesures ont montré une absence de PFAS dans l'eau traitée en sortie de l'usine du SMAP.

La qualité de l'eau sur 3 mois à l'Usine de Pléven

JUILLET À SEPTEMBRE 2024	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE AVANT TRAITEMENT	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE APRÈS TRAITEMENT	VALEUR MOYENNE APRÈS TRAITEMENT
NITRATES	24 mg/l	24 mg/l	18,4 mg/l
S-MÉTOLACHLORE (DÉSHÉBANT AGRICOLE)	Non détecté	Non détecté	Non détecté
ESA-MÉTOLACHLORE (issu de la dégradation du métolachlore)	0,40 µg/l	0,04 µg/l	0,032 µg/l

Nitrates en mg/L
S-métolachlore
ESA-métolachlore en µg/L

😊 0 à 50
😊 0 à 0,1
😊 0 à 0,9

😞 50-100
😞 0,1 à 2

😡 supérieur à 100
😡 supérieur à 2
😡 supérieur à 0,9

Source : Contrôle officiel du Ministère de la Santé (ARS Pôle - Environnement ; St Briec)

Tirage : 11 850 exemplaires

Rédaction-contacts : Tom BOURRU (Technicien SAGE et contrat de bassin versant)

Direction de la publication : Michel RAFFRAY (président du SMAP), Jean-Pierre OMNES (président de la CLE du SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye), Jean-Luc BARBO (Vice-Président en charge de la biodiversité au SMAP)

Crédits Photos : SMAP (T.Bourru), (OFB -> Madeleine Carrouée, Michel Bramard, Hervé Jacquot, Daniel Maynadier), Police cantonale Fribourg, Jean-Baptiste Strobel (bidon de pesticide) ; SAGE côtiers ouest cotentin.

Eole communication

Syndicat Mixte

ARGUENON - PENTHIÈVRE

www.smap22.fr

Adressez nous vos remarques à :
sage-bvarguenon@smap22.fr

